

TRAIT D'UNION

Fédération
Valaisanne des Retraités

BINDE-GLIED

Walliser
Verband der Rentner



UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RONDEMENT MENÉE

EINE RUNDUM GELUNGENE GV.

> L'assemblée générale de la FVR a eu lieu le 14 mai dernier à la salle de la Bourgeoisie de Sierre. Ce fut un beau moment d'une Fédération vivante, active, forte aujourd'hui de plus de 6000 membres.

Après le salut de la municipalité de Sierre, représentée par Jean-Paul Salamin, notre président Jean-Pierre Salamin présente les lignes de force de la Fédération. Année de transition entre 2 présidences, 2008 fut une année active. On y a fait une réflexion sérieuse sur la FVR, son travail, son organisation, ses points forts, son fonctionnement. Cela a débouché sur une actualisation des statuts que Trait d'union est heureux de vous remettre avec ce N° 31.

Le président relève les deux canaux d'information utilisés par la Fédération. A côté de la Commission «Trait d'union», il y a une Commission « Presse », qui doit assurer une collaboration plus étroite avec les médias du canton, Nouvelliste et Walliser Bote, et participer à des émissions particulières de radios et télévisions locales.

En outre, une Commission « Santé et Affaires sociales » prendra le relais de la Commission des Aînés pour préparer les prises de position de la Fédération lors des procédures de consultation cantonales et pour examiner le développement de la politique sociale envers les aînés et permettre ainsi d'anticiper les réflexions et les déterminations de la Fédération.

L'assemblée prend d'autres décisions. Ainsi :

- Elle fixe le montant des cotisations: la cotisation individuelle est maintenue à Fr 10.-, celle de couple baisse à Fr 15.- et l'abonnement au Trait d'union passe à Fr 15.-
- Elle approuve les comptes, très sains, de la FVR.
- Elle approuve à l'unanimité les nouveaux statuts.
- Elle reçoit avec joie 2 nouvelles associations: le Club des Aînés de Montana-Village et l'Associations des Aînés d'Anniviers. Trait d'union présentera ces 2 associations en septembre.



> Die GV des WVR fand am vergangenen 14. Mai im Burgersaal von Siders statt. Es war ein erfreulicher Moment für einen lebendigen, aktiven Verband mit mehr als 6000 Mitgliedern.

Nach einer kurzen Begrüssung durch den Vertreter der Gemeinde Siders Jean-Paul Salamin hob unser Präsident Jean-Pierre Salamin die Stärken unseres Verbandes hervor. Der Übergang zwischen zwei Präsidien 2008 war ein aktives Jahr. Es wurden dabei vertiefte Überlegungen zum WVR, seiner Arbeit, seiner Organisation, seiner Stärken und seines Funktionierens angestellt. Dies führte zu einer Aktualisierung der Statuten und Euch diese mit der heutigen Nr. zu überreichen, schätzt sich das Binde-Glied glücklich.

Der Präsident weist auf die vom WVR nun benützten beiden Informationskanäle hin. Neben der Kommission des «Binde-Glieds» gibt es eine Pressekommission, die eine engere Zusammenarbeit mit den Medien des Kantons, Nouvelliste und Walliser Bote sichern und auch an Sondersendungen der lokalen Radio- und Fernsehsendern teilnehmen soll.

Überdies nimmt eine Kommission «Gesundheit und Soziales» die Verbindung mit der «Kommission der Älteren» auf, um die Positionen des Verbandes anlässlich von kantonalen Vernehmlassungen vorzubereiten. Damit sollen sozialpolitische Entwicklungen gegenüber der älteren Generation in vorausschauenden Überlegungen und Handlungsweisen des Verbandes geprüft werden.

Die Versammlung fasste auch andere Beschlüsse:

- Sie legte die Beiträge fest: für Einzelmitglieder bleibt der Beitrag bei Fr. 10.-, für Paare sinkt er auf Fr. 15.- und das Binde-Glied Abo erhöht sich auf Fr. 15.-.
- Sie genehmigte die sehr gute Rechnung eines gesunden WVR.
- Sie genehmigte einstimmig die neuen Statuten.
- Sie nimmt mit Freude 2 neue Vereinigungen auf: Der Club der Älteren von Montana-Village und die Vereinigung der Älteren des Val d'Anniviers. Das Binde-Glied wird die beiden Vereinigungen in der September Nummer vorstellen.

- En remerciement des services rendus, elle décerne à Bernadette Roten la présidence d'honneur de la FVR et le titre de membres d'honneur à Thomas Burgener ancien Conseiller d'Etat et Willy Gertschen, ancien vice-président de la FVR.
- Elle note la date de la prochaine AG: 29 avril 2010, à St-Maurice.

En conclusion de cette riche assemblée, nous eûmes le plaisir d'entendre MM. Michel Pillonel, président de la Fédération suisse des retraités et Hermann Pellegrini, président du Home « Le Castel », de Martigny. Dans une langue claire, précise, relevée par de fines pointes d'humour, l'un et l'autre ont mis en évidence ce que les Aînés demandent à la société, mais aussi ce qu'ils lui apportent, et qui est combien important.

Après trois heures d'attention et de participation, le moment était arrivé de clore la séance. Pas tout à fait puisque la Commune de Sierre, qui est connue pour bien s'occuper des Aînés, a offert un excellent apéritif valaisan.

Antoine Maillard

- Zum Dank der geleisteten Verdienste ernennet sie Frau Bernadette Roten zur Ehrenpräsidentin und alt Staatsrat Thomas Burgener sowie alt Vizepräsident des WVR Willy Gertschen zu Ehrenmitgliedern.
- Sie nimmt Kenntnis von der nächsten GV am 29. April 2010 in St. Maurice.

Am Ende dieser reich befrachteten Versammlung hatten wir das Vergnügen den Herren Michel Pillonel, Präsident des Schweizerischen Rentnerverbandes und Hermann Pellegrini, Präsident des Home « Le Castel » in Martigny zuzuhören. In klaren Worten, präzise und mit feinem, spitzem Humor aufgelockert, hoben beide hervor, was die Älteren von der Gesellschaft erwarten, aber was sie auch zu geben vermögen und wie wichtig dies ist.

Nach drei Stunden der Aufmerksamkeit und der Mitwirkung war es Zeit, die Versammlung zu schliessen. Aber nicht ganz, spendete doch die Gemeinde Siders, die bekannt ist, sich der älteren Generation anzunehmen, ein ausgezeichnetes Walliser Apéro.

Antoine Maillard

INTRODUCTION DU NOUVEAU NUMÉRO AVS



WIE IST DIE NEUE VERSICHERTEN- NUMMER AUFGEBAUT?

➤ L'actuel numéro AVS à 11 chiffres a vécu. Il est remplacé par un numéro AVS non « parlant » à 13 chiffres, pour des raisons liées à la protection des données. Il n'aurait plus été possible, avec l'ancien système fondé sur le nom de famille et la date de naissance, d'attribuer à chaque personne un numéro AVS sans risque de confusion.

L'AVS a besoin d'un nouveau numéro d'assuré

Depuis le 1^{er} juillet 2008, le nouveau numéro d'assuré à 13 chiffres est introduit progressivement dans l'AVS (comme dans l'AI et dans le régime des APG, donc dans le 1^{er} pilier).

Cette innovation s'impose, car le système à 11 chiffres utilisé jusqu'ici ne permettait bientôt plus d'attribuer un numéro propre à chacun. De plus, l'ancien numéro comprend des données aisément décodables sur les assurés: date de naissance,

sexe, groupe des premières lettres du nom de famille, nationalité suisse ou étrangère, ce qui contrevient aux exigences de la protection des données.

Le nouveau numéro, par contre, est entièrement anonyme et aléatoire. Il accompagnera la personne assurée sa vie durant et ne devra donc pas être remplacé par un autre numéro en cas de changement de nom pour mariage par exemple, comme c'était le cas avec le numéro à 11 chiffres. Jusqu'ici, la loi ne limitait pas l'utilisation du numéro AVS en dehors du 1^{er} pilier; au fil du temps, son usage s'est étendu de manière incontrôlable bien au-delà du domaine AVS/AI, jusque dans la sphère privée et celle des affaires, ce qui contrevient aussi aux exigences de la protection des données.

Le numéro AVS de 11 chiffres utilisé jusqu'ici comprend des données personnelles cryptées. Si, par exemple, une per-

sonne se marie et change de nom, il faut lui attribuer un nouveau numéro. Le nouveau numéro, par contre, est entièrement anonyme et il est attribué à vie. La figure montre comment les deux numéros se présentent.

Le numéro AVS servira de numéro d'assurance sociale

Il n'en serait pas moins très utile de pouvoir utiliser à moyen terme le numéro AVS pour l'ensemble de la sécurité sociale, mais en respectant des règles précises. Cela simplifierait considérablement la coordination dans un système décentralisé, raison pour laquelle la modification de loi permettant l'introduction du nouveau numéro AVS crée également la base légale à son utilisation comme numéro d'assurance sociale pour toutes les assurances sociales fédérales, donc par exemple dans les assurances-maladie et accidents obligatoires, dans l'assurance militaire ou dans le régime des allocations familiales

dans l'agriculture. Par exemple, le nouveau numéro AVS pourra donc légalement figurer sur la future carte d'assuré-maladie.

Utilisation dans d'autres domaines

Mais la loi va plus loin, autorisant l'utilisation du numéro AVS dans le domaine des assurances privées complémentaires aux assurances-maladie et accidents obligatoires, et dans ceux de la fiscalité fédérale, de l'administration militaire et des EPF. Elle permet aux cantons et aux communes d'utiliser le numéro dans le contexte de la fiscalité, de l'aide sociale, de la réduction de primes de l'assurance-maladie et de l'éducation.

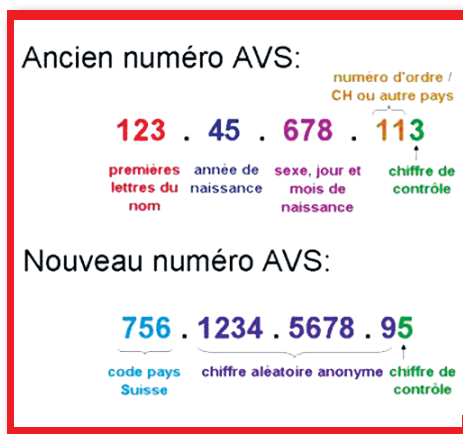
Elle précise enfin dans quelles conditions le numéro d'assurance sociale peut être utilisé dans d'autres domaines que ceux définis ci-dessus. La condition première est la création d'une base légale spécifique à chaque situation, ce qui garantit explicitement que toute utilisation supplémentaire du numéro AVS soit soumise à un contrôle démocratique. Ainsi la loi sur l'harmonisation de registres dit-elle comment gérer le nouveau numéro AVS dans des registres de personnes aux niveaux fédéral, cantonal et communal. Cette utilisation simplifie énormément les enquêtes statistiques à l'échelle nationale, par exemple le recensement fédéral dans sa nouvelle conception.

La protection des données est assurée

L'autorisation d'utiliser le numéro AVS en dehors du 1^{er} pilier s'accompagne de mesures visant à assurer le contrôle des numéros d'assurance sociale utilisés, mais aussi d'obligations qui garantissent la protection des données.



> Die heute 11-stellige AHV-Nummer wird aus technischen und datenschutzrechtlichen Gründen durch eine nicht-sprechende 13-stellige AHV-Nummer abgelöst.



Seit 1. Juli 2008 wird in der AHV (und IV sowie in der Erwerbsersatzordnung EO, also in der 1. Säule) die neue, 13-stellige Versichertennummer angewendet. Dies ist notwendig, weil das bisherige Nummernsystem schon bald nicht mehr ausreichen würde, um jeder Person eine eindeutige Nummer zuordnen zu können. Ausserdem sind in der bisherigen Nummer einfach lesbare Angaben über die Versicherten codiert: Geburtsdatum, Geschlecht, Anfangsbuchstabengruppe des Namens, Schweizer/in oder Ausländer/in. Dies genügt den heutigen Anforderungen des Datenschutzes nicht. Die neue Nummer hingegen ist völlig anonym und zufällig. Sie wird nur einmal vergeben, während die bisherige Nummer z.B. bei einem Namenswechsel durch Heirat geändert werden muss.

Wie die beiden Nummernformate aussehen, zeigt die obige Darstellung.

In der bisherigen, 11-stelligen AHV-Nummer sind Angaben zur Person verschlüsselt. Ändert sich zum Beispiel der Name einer versicherten Person durch Heirat, so muss eine neue Nummer zugeteilt werden. Die neue, 13-stellige AHV-Nummer hingegen ist völlig anonym und ändert nicht mehr.

AHV-Nummer wird zur Sozialversicherungsnummer

Ein verbreiteter, aber gezielter und kontrollierter Einsatz der AHV-Nummer im Netz der sozialen Sicherheit hingegen wird mittelfristig grossen Nutzen bieten, indem die Koordination in dem dezentralen System deutlich erleichtert wird. Daher wurde mit der Gesetzesänderung

für die Einführung der neuen AHV-Nummer auch die Grundlage dafür geschaffen, dass sie als Sozialversicherungsnummer in allen bundesrechtlich geregelten Sozialversicherungen verwendet werden kann – also z.B. in der obligatorischen Kranken- und Unfallversicherung, in der Militärversicherung oder bei den Familienzulagen in der Landwirtschaft. Damit ist u.a. die Grundlage dafür gegeben, dass die neue AHV-Nummer auf der künftigen Krankenversichertenkarte eingetragen sein wird.

Verwendung in einem erweiterten Kreis

Darüber hinaus erlaubt die gesetzliche Grundlage die Verwendung der AHV-Nummer im Bereich der privaten Kranken- und Unfall-Zusatzversicherungen, der Bundessteuern, der Militärverwaltung und bei der ETH. Sie ermöglicht den Kantonen und Gemeinden den Einsatz der Nummer bei der Verbilligung der Krankenkassenprämien, der Sozialhilfe, den Steuern und der Bildung.

Die Gesetzesgrundlage definiert zudem, unter welchen Bedingungen die Sozialversicherungsnummer über den oben beschriebenen, klar definierten Kreis hinaus verwendet werden darf. Primäre Voraussetzung ist, dass jeweils eine besondere gesetzliche Grundlage dafür geschaffen wird. Damit wird die demokratische Kontrolle über jede weitere Verwendung der Nummer gewährleistet. So legt z.B. das Registerharmonisierungsgesetz fest, wie die neue AHV-Nummer in Personenregistern auf Bundes-, Kantons- und Gemeindeebene zu führen ist. Diese Anwendung vereinfacht u.a. statistische Erhebungen auf nationaler Ebene ganz massiv, z.B. bei der neu konzipierten Volkszählung.

Datenschutz ist gewährleistet

Mit der Ermächtigung zur Verwendung der AHV-Nummer ausserhalb der 1. Säule sind Massnahmen zur Sicherstellung der Kontrolle über die verwendeten Sozialversicherungsnummern verbunden, aber auch Auflagen, die sicher stellen, dass der Datenschutz eingehalten wird.

FRIDO, EIN EDLER MENSCH HAT UNS VERLASSEN.



FRIDO LE GÉNÉREUX NOUS A QUITTÉS

> Drei Monate sind schon seit dem Hinschied von Frido Dayer vergangen und viele Würdigungen hoben seine Verdienste hervor. Dienachfolgenden Zeilen sind verspätet, mögen Sie denken und Sie haben recht. Aber sie rechtfertigen sich. Frido gab dem Walliser Verband der Rentner so viel, dass auch das «Binde-Glied» in Anerkennung seiner gedenkt.

Im Dezember 2006 publizierte das «Binde-Glied» ein Portrait von Frido Dayer. Um einige Punkte im Portrait zu präzisieren, traf ich Frido. Da vernahm ich seinen Leitspruch: «Age quod agis». Eine sehr knappe Devise, drei lateinische Worte auf Rosaseiten eines Wörterbuches, aber drei Worte, Ausdruck eines konzentrierten Lebenswurfes: Was du tust, tue es ganz. Ja, tue, was du tust gut, ohne dich ablenken zu lassen. Das war Frido's Leben.

Frido hat vieles erhalten. Er hat alles den Seinen und der Gesellschaft gegeben. Urteilt selbst: Lehrtätigkeit in Miège, Personaldienst bei der Alusuisse, Leitung der Echo in Miège, des Muzott Chores und des Fougères Chores von Chateauf, Gründer, Präsident und Sänger, der Chanson du Rhône, Präsidium der Rentner der Alusuisse, Gründung der AVCC (Chorleiter), Grenier de Borzuat. Und nicht vergessen sei der WVR, wo Frido Mitglied des Komitees, dann des Büros und schliesslich Sekretär war. All das darüber hinaus zu dem, was er seiner Familie gegeben hat.

Frido hat überall mit Kraft und Kompetenz gearbeitet. Er war immer verfügbar. Er wusste zuzuhören, seine Worte waren geprägt von Respekt und Weisheit. Abbé Hervé Clavien sprach anlässlich der Beerdigung zu Beginn seiner Würdigung: Müs-



*Was er getan hat, hat er gut getan
Il a bien fait ce qu'il a fait*

ste man ein einziges Wort wählen, um Frido Dayer zu charakterisieren, ich wählte «Taktgefühl».

Taktgefühl. Genau das ist es. Frido hatte immer das Gefühl zum richtigen Wort, dem richtigen Einfall, der richtigen Geste, der richtigen Geisteshaltung und Herzlichkeit.

Danke Frido, «A Dieu» Frido!

Antoine Maillard



> Cela fait trois mois que Frido Dayer est décédé et de nombreux hommages ont relevé ses mérites. Vous penserez que les lignes qui suivent sont bien tardives, et c'est vrai. Mais elles sont justifiées. Frido a tant donné à la Fédération Valaisanne des Retraités que Trait d'union doit dire sa reconnaissance.

En décembre 2006, Trait d'union a publié un portrait de Frido Dayer. Pour préciser certains points de l'article, j'avais rencontré Frido. Il m'avait alors dit sa devise, «Age quod agis». Une devise bien courte, trois mots latins des pages roses du dictionnaire. Mais trois qui forment une idée tellement dense: *Fais ce que tu fais*. Oui, fais ce que tu fais, fais-le bien, sans te laisser distraire. Ce fut la vie de Frido.

Frido a beaucoup reçu. Il a tout donné aux siens et à la société. Jugez plutôt: enseignement à Miège, service du personnel d'Alusuisse, direction de l'Echo de Miège, du chœur de Muzott et du chœur des Fougères de Châteauf, fondateur de la Chanson du Rhône, chanteur et président, présidence des retraités d'Alusuisse, fondation de l'AVCC (Chef de chœurs), du Grenier de Borzuat. Et notre FVR, où Frido a été membre du Comité, puis du Bureau, puis secrétaire. Tout cela en plus de ce qu'il a donné à sa famille.

Partout, Frido a travaillé avec rigueur et compétence, il était toujours disponible. Il savait écouter, ses paroles étaient empreintes de respect et de sagesse. Le jour de son enterrement, l'abbé Hervé Clavien a dit, au début de son homélie: «S'il fallait choisir un seul mot pour caractériser Frido Dayer, je choisirais élégance!».

Élégance. C'est exactement ça! Frido a toujours eu l'élégance du mot, l'élégance de l'idée, l'élégance du geste, l'élégance de l'esprit et du cœur.

Merci Frido. A Dieu, Frido!

Antoine Maillard

AGENDA DES ASSOCIATIONS

Depuis longtemps, Trait d'union écrit qu'il peut annoncer vos activités et leur donner davantage d'écho. L'ARESMO a compris et a envoyé son calendrier :



TRAIT D'UNION

Faites de même. Trait d'union doit être votre voix !

- Juin, sortie de printemps à Granges-Marnand, VD
- 2 septembre, sortie d'automne à Archamps, France,
- 18 novembre, dîner de Noël, au Théâtre du Crochetan.



Lors des randonnées, on gagne en amitié ce qu'on n'a pas perdu en calories.

René Zufferey

Le ton est donné.

➤ L'Association des Enseignants retraités du Valais romand a tenu son assemblée générale jeudi 23 avril dernier, dans la magnifique salle communale de Lens.

Après le salut de M. David Bagnoud, président de Lens, Dionys Fumeaux a conduit l'assemblée de main de maître. Il a suffi d'un peu plus d'une heure pour épuiser l'ordre du jour.

Dans son rapport, notre président a signalé que les retraités, très justement, avaient souhaité participer à la mise en place de la nouvelle caisse de prévoyance. La réponse du Conseil d'Etat nous a quelque peu refroidis. Pour que les termes de la réponse soient respectés, en voici exactement quelques passages :



AG des enseignants à Lens

(...) Si, au cours de la concrétisation de ce projet, il devait être traité de questions concernant directement les droits et les prestations des assurés (actifs et rentiers), il va sans dire que le partenaire social et les assurés seraient alors informés et consultés. (...) Nous relevons encore qu'au regard de la dernière jurisprudence du Tribunal fédéral, les assurés n'ont pas un droit de participation au sein de commissions ou groupes de travail mais simplement le droit d'être consultés ou informés sur le résultat des travaux de ceux-ci. (...)

Jean-René Fournier, Conseiller d'Etat

Chacun a compris. Il s'agit de la caisse de retraite, mais les retraités sont tenus à bonne distance...

Passons aux activités. L'Association est très dynamique. Elle offre à ses 500 membres une gamme étonnante d'activités. Cela va des nouvelles technologies au jass, en passant par les cours de cuisine, les promenades, les randonnées en montagne, les excursions, les sorties d'une journée, le voyage annuel, et le chant.

La plupart des activités sont bien fréquentées. Pour les marches, les randonnées, les visites d'expositions, il y a souvent plus de cinquante participants. La sortie d'une journée à Fribourg a même réuni 90 participants.

Chapitre finances, personne n'a fait de folies. La situation de l'Association est donc saine.

Et c'est le moment de l'apéritif, offert par la Commune de Lens, rehaussé par quelques prestations remarquables et appréciées de la chorale de l'Association.

Une belle journée, comme il y en a tant dans notre association.

Antoine Maillard



A Fribourg, la restauration a fait de St-Nicolas une cathédrale de lumière.



➤ Certains noms de villages chantent dès qu'on les entend. Ils ont quelque chose de magique et font naître un monde merveilleux. Dorénaz est un de ces villages. Ghislaine Coucet, collaboratrice à Trait d'union, m'a signalé ce qui fait la magie de Dorénaz, la Maison des contes et légendes d'Outre-Rhône. Quelle heureuse idée! Pour vous parler de cette maison tout à fait spéciale, j'ai rencontré Béatrice Dayer, responsable de l'association.



Maison des contes

Madame Dayer, comment est née l'idée de cette maison ?

Il y a un peu plus de 10 ans, Michel Dayer a eu l'idée de faire revivre les légendes que lui avait racontées sa grand-mère, et qui l'avaient beaucoup impressionné. En voyant cette vieille bâtisse de Dorénaz, il a tout de suite réalisé que c'était le lieu idéal. Etant héritière de cette maison, j'ai voulu donner corps à cette idée. J'ai pris contact avec la commune, avec le canton, avec diverses institutions. Les réponses ont été positives. Et en l'an 2000, dans la joie, on a pu inaugurer la maison.



Une légende en 10 tours et en 100 pas

Quel est le but de cette maison-musée ?

Il y en a plusieurs. On veut sauvegarder et mettre en valeur un patrimoine oral d'une grande richesse et découvrir ou redécouvrir la magie des contes et légendes de manière visuelle, auditive et interactive. Voyager dans l'imaginaire, faire partager des talents artistiques, organiser des manifestations interculturelles et intergénérationnelles, tels sont également nos buts. Enfin, notre maison est un lieu de rencontre et d'amitié autour d'un but commun.

On visite la maison. Mais vous parlez aussi de manifestations.

Oui, le galetas de notre maison, qui est notre paradis, est un lieu idéal pour des rencontres autour des contes. Il y a les bricocontes pour les enfants, les soirées animées par des conteurs et conteuses. Et on organise des randonnées où le conte devient le fil rouge d'heures inoubliables. Il y a enfin les animations sur demande pour fêter un anniversaire, pour une réunion de famille, de groupes...

Est-ce que le public répond à vos attentes ?

Aujourd'hui, on compte un bon millier de visiteurs par an. Des adultes aussi bien que des enfants. La magie des contes opère toujours. Dès cet automne, nous pourrions accueillir des classes. Ils visiteront la maison, découvriront la façon de vivre de leurs aïeux. Selon l'âge des enfants, il sera possible de les écouter conter, de les enregistrer ou de jouer avec eux sur le grand jeu qui permet de découvrir les légendes du Valais.

Est-ce que 1000 visiteurs permettent à la Maison des contes de vivre ?

On ne roule pas sur l'or. Il faudrait un coup de baguette magique. Pourquoi pas vous, lecteurs du Trait d'union ?



Drôle de rencontre dans l'escalier

Pour 40.- par an, chacun peut devenir membre de l'association, être présent à quelques soirées en tant que bénévole ou participer à l'opération « Mille et une fées » en faisant un don. Il recevra le riche programme de la maison. C'est le coup de baguette magique souhaité! Et je dis déjà merci à tous ceux qui nous soutiendront. Prenez contact, une fée ou Merlin vous renseigneront avec grand plaisir.

Propos recueillis
par Antoine Maillard



VEZ NOUS REJOINDRE !

Le Chemin des Crèches à Sion aura lieu du mardi 8 décembre 2009 au samedi 9 janvier 2010. A la vitesse du temps, c'est demain.

Et les mages baliseurs du Chemin des Crèches ont besoin de vous! Les pan-

neaux nécessitent d'être réparés, repeints et revernis afin d'être prêts pour la nouvelle édition.

Vous qui êtes **bricoleurs** et qui auriez un peu de temps à leur accorder, n'hésitez pas, venez. Les comités d'organisation du Chemin des Crèches et du Chemin des Mages seront heureux de vous recevoir. Ils recherchent également de **nouveaux membres et bénévoles** afin de renforcer leur équipe. Par avance, ils vous disent déjà merci.

Contactez Blaise Titze au 079 332 13 80 ou
Christiane Zufferey au 079 476 79 29.

Venez partager, construire et rêver. Noël, c'est tout cela !

POUR PLUS DE COMPRÉHENSION

Suisse-Immigrés cherche, pour la région de Sion, des enseignants bénévoles pour des

cours de français (cours aux débutants, cours intermédiaire)

Ces cours se donnent les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 10 h 30 et de 14 h 30 à 16 h.

Même un engagement pour une fois par semaine serait le bienvenu.

S'adresser à M^{me} Jacquemetta.

Rue de l'Industrie 10, Sion. Tél. 027 323 12 16.

GUIDE DE CONVERSATION AVEC VOTRE MÉDECIN

> Le Conseil Suisse des Aînés (CSA) et l'Association Suisse des Médecins (FMH) se sont associés pour élaborer un guide ou un fil conducteur pour la conversation chez votre médecin: ces deux instances savent que la visite médicale représente un certain poids psychique pour les personnes âgées. Promotion Santé Suisse a testé ce guide dans le canton de Berne, avec son appui financier.

Le guide est actuellement disponible en français et en allemand. Il est présenté d'une manière simple et parfaitement compréhensible. Il renferme tous les points auxquels il faut songer avant une visite médicale. Il aide à diminuer ou à éliminer le stress et promeut le dialogue constructif entre un aîné et son médecin.

Des exemplaires sont disponibles sur le site web du CSA:

www.ssr-csa.ch ou, pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur chez:

K. Tschudin, Beethovenstrasse 34, 3073 Gümmligen

Extrait du bulletin d'août 2008 du Bulletin du CSA

(CSA-News N° 17)

FÜR DAS GESPRÄCH MIT DEM ARZT

> Der Schweizerische Seniorenrat (SSR) und die Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte (FMH) haben sich zusammengefunden, eine Wegleitung zum Gespräch mit dem Hausarzt herauszugeben. Diese beiden Organisationen wissen, dass für ältere Personen der Arztbesuch eine gewisse psychische Belastung bedeutet. Mit finanzieller Unterstützung hat die Gesundheitsförderung Schweiz diese Wegleitung im Kanton Bern geprüft.

Die Wegleitung ist aktuell in Deutsch und Französisch erhältlich. Sie ist einfach und sehr verständlich verfasst und sie enthält alle wesentlichen Punkte, die vor einem Arztbesuch zu beachten sind. Sie hilft die Angst herabzusetzen oder zu eliminieren und fördert das konstruktive Gespräch der älteren Person mit ihrem Arzt.

Exemplare sind auf der Web Site des SSR erhältlich:

www.ssr-csa.ch oder für Personen ohne Zugang zum Internet bei: K. Tschudin, Beethovenstrasse 34, 3073 Gümmligen.

Auszug aus der August Ausgabe 2008 der SSR Mitteilungen (SSR-News Nr. 17)

LE GROS-BELLET VA RESSUSCITER AU CROCHETAN

Les personnages importants du Valais ne sont pas uniquement le cardinal Schiner, le marchand Stockalper et le faussaire au grand cœur Farinet.

Pierre-Maurice Rey-Bellet, dit le Gros Bellet y tient une belle place. Vers 1790, il joua un rôle de premier plan dans les événements qui éclatèrent entre le Bas-Valais et les sept dizains du Haut.

En septembre, « **Le Gros-Bellet ou le souffle de la liberté** » va revivre au Crochetan de Monthey. Jérôme Morisod et Oscar Lagger ont composé une grande œuvre pour solistes, chœurs et orchestre. Gérard Constantin assurera la mise en scène.

Léonie Barmaz dirigera la Chorale de Monthey, les Popody's de St-Maurice, le groupe vocal Freedom de Massongex et le chœur

d'enfants Chante la Vie de Monthey. Et les comédiens des Trétaux du Bourg de Monthey collaboreront également au spectacle.



Gros-Bellet

Il y aura 5 représentations, VE 18, SA 19, DI 20, SA 25 et DI 26 septembre.

Elles ont toutes lieu à 20 h 30, sauf le DI 20 où l'on jouera à 17 heures.

Ouverture de vente des billets dès le MA 16 juin au 024 471 62 67.

Antoine Maillard

Y'A PAS À DIRE, MAIS ADIRE



C'EST VRAIMENT BIEN !

> Vous l'avez deviné. ADIRE est un sigle. Les puristes diraient même que c'est un acronyme. Comme UNESCO ou OVNI. Mais ADIRE n'est pas un objet volant non identifié. Il signifie : **A**ssociation **D'**Intervenants **R**etraités.

Vous savez tout.



ADIRE est une association de retraités qui ont décidé d'intervenir auprès de ceux qui cherchent une aide. Qui veulent mettre en pratique cette magnifique pensée d'un poète du XII^e s.: « Ce que tu donnes t'appartiendra toujours, ce que tu gardes tu le perds ».

ADIRE, c'est une bonne vingtaine de retraités de chez nous, qui travaillent en réseau et qui mettent bénévolement leurs compétences professionnelles et leurs expériences de vie au service des autres. Pas de couleur politique ou confessionnelle. Pas de critères d'âge, mais un lien entre tous les hommes, entre toutes les générations.

Jeunes, vous cherchez une place de travail ? Adultes, vous êtes au chômage, ou vous voulez vous mettre à votre compte ? ADIRE ne va pas résoudre votre problème, mais va vous aider : Vous écouter, voir comment vous pouvez vous y prendre, vous indiquer une piste intéressante...

Au départ d'ADIRE, il y a un homme, Daniel Ardriot. Un retraité qui a pensé qu'on peut vieillir autrement si on s'intéresse aux autres. Essayez de faire comme lui, vous verrez qu'il a bien raison.

Encore deux choses importantes. Primo, ADIRE n'empiète pas sur les prérogatives des Services officiels existants et ne se substitue pas à la mission éducative des parents. Deuxio, une cinquantaine de personnes ont fait appel à ADIRE depuis sa création en 2005. Dans une bonne moitié des cas, il y eut des retombées positives.

Si vous voulez travailler avec ADIRE ou si vous cherchez un appui, je vous le dis, prenez contact avec ADIRE.

Antoine Maillard

ADIRE - CP 2006 - 1950 Sion 2
079 417 57 92
www.adire.ch - info@adire.ch

JAB
1958 St-Léonard

BINDE-GLIED

Walliser
Verband der Rentner

TRAIT D'UNION

Fédération
Valaisanne des Retraités

IMPRESSUM

Editeur : Fédération valaisanne des retraités

Case postale 492 - 1951 Sion

Rédaction : Antoine Maillard 3960 Sierre

Deutsche Übersetzung: Peter Summermatter, Visp

Imprimerie : Zufferey-Offset, Sion

Adressage : Atelier St.-Hubert, Sion

PARUTIONS

4 fois l'an. Abonnement : frs 15.-
Abonnement + cotisation Frs. 25.-
Abonnement + cot. couple Frs. 30.-
CCP 19-3899-4

Sie haben das Binde-Glied kennen und schätzen gelernt. Um die nächsten Nummern - vier pro Jahr - nicht zu verpassen, können Sie diese mit Hilfe des beiliegenden ausgefüllten Einzahlungsscheines abonnieren.

Preise :

Fr. 15.- Abonnement allein
Fr. 25.- Abonnement + Mitgliederbeitrag
Fr. 30.- Abonnement + Mitgliederbeitrag für Ehepaare

HPC 19-3899-4

Danke für Ihre willkommene Unterstützung.